

Paray-le-Monial : La crèche et les mercenaires

Gilles Herlédan

Apprenant la condamnation de la mairie de Paray-le-Monial par le Tribunal administratif de Dijon à propos de l'installation d'une crèche dans la maison commune, nous avons découvert que cette ville fief des charismatiques de l'Emmanuel s'illustre aussi comme tête de pont d'une entreprise de « re-virilisation » des hommes catholiques. Quel vent souffle donc dans les verts pâturages bourguignons où il ne semble pas que les têtes des candidats bœufs charolais soient les moins imperméables à un peu de raison ?

Comme en de nombreux endroits depuis quelques années, le maire de Paray-le-Monial a voulu que soit exposée dans sa mairie une crèche. Il argue de traditions déjà établies, du jumelage de sa commune avec la ville palestinienne de Bethléem depuis 2003. Jumelage qui, remarque le tribunal administratif de Dijon, saisi par la Ligue des droits de l'Homme (LDH), n'a fait l'objet d'aucune exposition de ce genre. En raison de quoi, l'interdiction de l'exposition de la crèche dans la mairie est prononcée. Dans son mémoire en réponse aux arguments de la LDH, la mairie évoque cependant une autre perspective. La LDH aurait pour but, par le biais de cette demande du respect de la neutralité du service public, « de dénoncer la foi catholique du maire ».

Serait-ce un retour fracassant au « *Cujus regio, ejus religio - tel prince, telle religion* » ? La religion du prince s'impose à ses sujets ! En tout cas, le « prince », fût-il élu au suffrage universel par toutes sortes de croyants, d'agnostiques et d'athées, se targue d'avoir le privilège d'user des biens communs (locaux, finances et personnel de la commune) pour manifester sa foi. Ne supposons nulle altération psychopathologique du jugement à l'origine d'une telle enflure des revendications

du « *Moi* » de l'édile. Il nous semble, de manière beaucoup plus inquiétante, que notre homme exprime une tendance de plus en plus affirmée chez certains croyants - quelle que soit la croyance : « *Ma foi* » est exempte du respect du droit commun car elle est *La Vérité*. Cela est très différent de la liberté qu'a, en l'occurrence, le maire de Paray-le-Monial comme tout autre citoyen libre de participer, en tant que personne, aux cérémonies religieuses (ou autres) de son choix.

Mais ce n'est pas cette liberté-là dont à l'heure actuelle certains se font les champions, car pour eux la notion de liberté est unidimensionnelle, si ce n'est fondamentalement sans objet. Il existe *Un seul Bien* - celui dont ils se réclament - qui peut être opposé au « totalitarisme du relativisme¹ » qui règne aujourd'hui dans la culture. Ce sont gens qui en sont restés en 1832 ! Ils ont la nostalgie du pontificat d'un Grégoire XVI qui affirmait nécessaire la lutte contre « *l'indifférentisme, ou cette opinion fautive [...] selon laquelle [...] on pourrait obtenir la salut éternel de l'âme par n'importe quelle profession de foi dès lors que la conduite se réfère à la règle de ce qui est droit et bon. Et c'est de cette source empoisonnée [que] découle cette maxime fautive et absurde, ou plutôt ce délire, qu'il faut procurer et garantir à chacun la liberté de conscience.* »²

Ils appellent de leurs vœux une politique du *Bien* qui permettrait de créer une « structure qui reconnaisse qu'il y ait un bien ». Ce *Bien*, cependant, ne résulte pas de la volonté commune élaborée et formalisée dans le débat public, mais elle est révélée par une religion. Dans le cadre de l'émission à laquelle nous faisons référence, le journaliste Guillaume Erner demande à son invité s'il souhaite l'abrogation de la loi Taubira. Évidemment oui puisque cette loi contrevient au *Bien*. Celui-ci n'est pas discutable, mais est défini par l'Église catholique qui considère l'homosexualité comme un « désordre grave ». Et que cette croyance est opposable - comme *Vérité* - à toute autre. En conséquence de quoi, il apparaît qu'on ne saurait s'opposer à la manifestation de la valeur particulière de

la foi catholique au prix d'un privilège de représentation dans un lieu public où nulle autre expression d'autres croyances ne sera admis. Ce n'est pas un procès d'intention - on peut en être assuré ! En effet, le site officiel de la mairie de Paray-le-Monial³ affiche une photo du support de la crèche avec un panneau « Interdit ». C'est un fait exposé sans commentaire pour le comprendre, manière partielle et partielle de présenter les choses. Mais ce qui est beaucoup plus problématique c'est que le « clic » sur l'image ouvre une page « twitter »⁴. Là, on reste pantois ! Sous le chef de l'autorité municipale, les injures racistes - notamment antisémites - y abondent, et toutes autres sortes de propos et d'images qui semblent sortis des archives de Vichy. Chacun sait que les « réseaux sociaux » et autres « blogs » sont potentiellement infestés par les crachats verbaux racistes ou les élucubrations d'illuminés. C'est pourquoi les journaux, les associations ou les personnes avisées « modèrent » ces pages. À Paray-le-Monial, on a pris le parti contraire, on laisse dégouliner la haine, on en facilite l'expression. Plutôt que d'incriminer une association qui n'en veut nullement à sa foi, le maire de Paray devrait se garder du zèle de ceux qui prétendent la défendre et s'en montrent les plus détestables ennemis.

Plumée d'encre

J'ai ancré l'espérance
Aux racines de la vie

Face aux ténèbres
J'ai dressé des clartés
Planté des flambeaux

Des clartés qui persistent
Des flambeaux qui se glissent
Entre ombres et barbaries

Des clartés qui renaissent
Des flambeaux qui se dressent
Sans jamais dépirer

J'enracine l'espérance
Dans le terreau du cœur
J'adopte toute l'espérance
En son esprit frondeur

Andrée Chedid 1920 - 2011